



Mon logement est-il un peu insalubre?

Par **ap93**, le **14/01/2013 à 10:06**

Bonjour à tous, je vais vous présenter mon "problème" rapidement. Je suis locataire d'un 50 m2 en Seine-Saint-Denis et voici les soucis que je rencontre: les murs sont glacés, et il n'y a qu'un petit chauffage au gaz pour couvrir mon salon. Le chauffage tourne 24/24 car pas de thermostat, et il ne sert à rien puisqu'il fait froid. il y a de l'eau sur certains murs, j'ai retrouvé des coussins et cartons moisis. aucune aération n'est présente sur mes fenêtres... le chauffage est inclus dans mes charges, même si je suis en maison et la personne qui louait avant moi s'est retrouvée avec 1000 euros de rappel de charge. je n'ai accès à aucune facture d'eau ou de chauffage. j'ai donné une caution de 400 euros pour l'électroménager de la cuisine alors que je ne loue pas un meublé. voilà entre autres... n'est-ce que je loue un logement décent? quels sont mes recours? merci de votre future aide

Par **cocotte1003**, le **14/01/2013 à 13:12**

Bonjour, le bailleur doit vous réguler vos charges une fois par an et à ce moment là vous détaillez poste par poste le montant des charges et cela en fonction des millièmes de votre appartement. Vous devez voir au moins 18° dans votre appartement. Les aérations sont obligatoires dans les pièces dites humides (cuisine, bains.... Commencez par envoyer au bailleur une LRAR lui précisant les problèmes et lui demandant d'y remédier au plus vite. Sinon vous devrez prendre contact avec le service d'hygiène (mairie) pour voir si faut classer le bien insalubre, cordialement